

Département : ARDECHE
Commune : BESSAS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 19 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf décembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Alain, Maire.

Présents : Alain CHAMBON, Cédric CHANNAC Sylvie CHEYREZY, Francis PANSIER, Patrick SARRAZIN, Michel LACOMBE, Pierre-Jean PRAX, Annie THOULOUEZE, Thierry GINESTE, Anne-Marie PEZZANO

Absent : Hugo GOOVAERTS a donné procuration à Alain CHAMBON

Secrétaire de séance : Annie THOULOUEZE

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE

- **Demande de subvention à la région pour la rénovation énergétique des logements communaux**
Le conseil municipal décide de demander une subvention à la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du bonus ruralité afin de pouvoir réaliser l'isolation de la toiture, l'isolation par l'extérieur et la réfection de la toiture des logements communaux. Le coût total des travaux s'élève à 40 023 € HT.
- **Versement d'une subvention à l'association des parents d'élèves Enfance et Avenir de Vagnas pour une participation au spectacle de Noël**
La commune de Bessas a été sollicitée par l'association des parents d'élèves Enfance et Avenir de Vagnas pour le versement exceptionnelle d'une subvention. 3 enfants de Bessas sont scolarisés à Vagnas. Le conseil municipal décide de leur verser la somme de 50 €.
- **Approbation frais de fonctionnement 2021-2022 école publique de Barjac**
Le conseil municipal valide le mode de calcul de la contribution financière pour la scolarisation des élèves de la commune à l'école publique de Barjac. Pour l'année scolaire 2021-2022, 13 enfants de la commune étaient scolarisés. Cette contribution s'élève à 13 544.83 € soit 1 041.91 € par enfant.
- **Approbation du Plan Communal de Sauvegarde**
La commune de Bessas est dans l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde pour Incendie bois et forêts. Le conseil municipal approuve ce document.

QUESTIONS DIVERSES

- **Réhabilitation du réservoir d'eau de Bessas**

En 2023, le syndicat mixte des eaux Gard Ardèche a programmé la réhabilitation du réservoir d'eau situé quartier Aspié. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 200 000 € HT.

- **Eclairage public**

La mairie va demander au syndicat départemental d'électrification le passage au led pour l'éclairage public.

- **Travaux divers sur le bâtiment de l'église**

Des fuites d'eau sont constatées à l'intérieur de l'église. Le clocher mérite d'être consolidé.

Le Maire
Alain CHAMBON

